



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL11-DE



Date de la convocation : 4 février 2025  
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD  
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

### 11- MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DES BATIMENTS DU PARC DES EXPOSITIONS 19/20 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°23 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé le programme technique et fonctionnel du projet de travaux de rénovation des bâtiments du Parc des Expositions 19/20 et autorisé la signature des marchés de travaux, pour un coût global estimé à 703 520,00 € HT répartis en 4 lots :

- Lot 1 : Gros-œuvre
- Lot 2 : Charpente métallique – Couverture - Bardage
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
- Lot 4 : Peinture.

A l'issue de la mise en œuvre d'une procédure adaptée, la commission MAPA réunie le 18 novembre 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

➤ d'attribuer les lots 1 et 4 de la façon suivante :

- Lot 1 : Gros œuvre à SCBM – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base avec PSE d'un montant de 95 845,72 € HT (base : 95 783,26 € HT + PSE 6 : 62,46 € HT) ;
- Lot 4 : Peinture à MERLET DECO – 79140 CERIZAY pour son offre avec PSE d'un montant de 45 678,50 € HT (base : 41 244,50 € HT + PSE 4 : 2 754,00 € HT + PSE 5 : 1 680,00 € HT) ;

et de déclarer sans suite la procédure pour cause d'infructuosité pour les lots 2 et 3.

A l'issue de la mise en œuvre d'une deuxième procédure adaptée, la commission MAPA réunie le 27 janvier 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

➤ d'attribuer le lot 2 de la façon suivante :

- Lot 2 : Charpente métallique – Couverture - Bardage à AMC STRUCTURES – 85140 L'OIE pour son offre avec PSE d'un montant de 544 172,60 € HT (base : 521 529,33 € HT + PSE 1 : 20 470,47 € HT + PSE 6 : 2 172,80 € HT)

et de déclarer sans suite la procédure pour cause d'infructuosité pour le lot 3.

A l'issue de la mise en œuvre d'une troisième procédure adaptée, la Commission MAPA réunie le 3 février 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé

➤ d'attribuer le lot 3 de la façon suivante :

- Lot 3 : Menuiseries extérieures à SAS AVCG MERAND – 49280 LA SEGUINIÈRE pour son offre avec PSE d'un montant de 63 377,00 € HT (base : 57 760,00 € HT + PSE 3 : 2 965,00 € HT + PSE 4 : 2 652,00 € HT)

soit un montant total de travaux de 749 073,82 € HT.

Compte tenu de l'autorisation votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2024 pour signer les marchés, inférieure au montant total des lots attribués, il convient d'approuver le nouveau montant total des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu la délibération n°23 du Conseil municipal du 7 octobre 2024,

Vu le budget Industrie 2024, Opération 9520201 BI920 - Compte 632-2313

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 janvier 2025,

Vu le rapport de Roger BRIAND,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés de travaux tels qu'ils ont été attribués conformément au classement opéré par la commission MAPA et décrits ci-dessus, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Joseph LIARD  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025  
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

